

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 4 NOV. 2010

N° 6 - 211 / 2010 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS DU CONTROLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

L'An Deux Mille Dix, le 26 Octobre 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 26 Octobre 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre COSTES, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Paul CALMELS, Alain GRIMAL, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Christelle GUILLAUMOT, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

N° 6 - 211 / 2010 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS DU CONTROLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

En date du 8 décembre 2009, l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire de l'Albigeois s'est prononcée en faveur de l'extension de la compétence de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'assainissement, en matière de réseaux de collecte et de systèmes de traitement des eaux usées.

Cette décision a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Par ailleurs, en date du 6 juillet 2010, l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire de l'Albigeois a décidé la création d'une régie à autonomie financière pour gérer l'ensemble des installations d'assainissement de l'agglomération (hormis Marssac, en contrat de délégation jusqu'en juin 2012).

Afin d'optimiser le bon fonctionnement des réseaux de collecte, les branchements doivent être conformes (séparation des eaux pluviales et usées, absence de fosse septique...). Le service assainissement doit donc vérifier la conformité des branchements neufs et existants.

Actuellement ces contrôles sont réalisés après mise en service d'un branchement ou à la suite d'une demande des particuliers et des notaires.

Il est également souhaitable que ce contrôle devienne systématique après chaque chantier de renouvellement ou de création de réseaux, pour arriver à terme à un taux de conformité proche des 100%.

La visite de contrôle nécessite la présence des deux agents et dure de 30 mn à une heure, voire au-delà pour les cas plus complexes. Elle représente un temps important dans le planning des agents de la régie, donc un coût de fonctionnement non négligeable.

Plusieurs cas sont à distinguer.

Pour tous, le tarif proposé est forfaitaire car il s'appuie sur un déplacement et sur un temps passé par l'agent chargé du contrôle.

Par délibération du 30 mars 2010, le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour des travaux en régie a été fixé à 33.29 € T.T.C. Ce tarif sert de base pour le calcul des coûts des contrôles.

Situation		Redevable	Tarif du contrôle
Cas où le contrôle est demandé par un notaire	Il s'agit du contrôle spécifique d'un branchement existant sur demande.	Le contrôle est payant et pris en charge par le demandeur	Prise en charge administrative + 1h de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR: 80 € HT
Cas du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux d'extension de réseau	Le contrôle doit être réalisé suite à la création du réseau public d'assainissement et avant la date d'obligation de raccordement exigible (2 ans après mise en service réseau ou 10 ans de mise en service ANC)	Le contrôle est payant et pris en charge par le propriétaire de l'habitation, dans le cadre du devis pour branchement	1/2 heure de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR : 40 € HT
CAS du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux de branchement individuel	Les travaux sont demandés par le particulier et réalisés par l'entreprise désignée par le service assainissement (hors chantier réseau)	Le contrôle est payant et pris en charge par le propriétaire de l'habitation, dans le cadre du devis pour branchement	1/2 heure de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR : 40 € HT

Cette proposition de tarifs a été présentée à la commission assainissement réunie le 29 septembre 2010 et du bureau communautaire réuni le 12 octobre 2010 et a reçu un avis favorable

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 ;

Vu les avis favorables de la commission assainissement réunie le 29 septembre 2010 et du bureau communautaire réuni le 12 octobre 2010

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

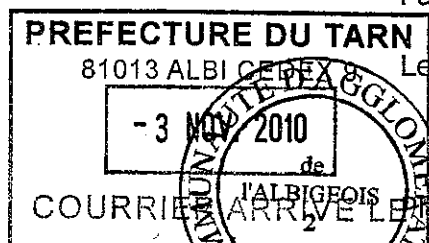
➤ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif par le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'albigeois à compter du 1^{er} novembre 2010 comme suit :

Situation		Redevable	Tarif du contrôle
Cas où le contrôle est demandé par un notaire	Il s'agit du contrôle spécifique d'un branchement existant sur demande.	Le contrôle est payant et pris en charge par le demandeur	Prise en charge administrative + 1h de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR: 80 € HT
Cas du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux d'extension de réseau	Le contrôle doit être réalisé suite à la création du réseau public d'assainissement et avant la date d'obligation de raccordement exigible (2 ans après mise en service réseau ou 10 ans de mise en service ANC)	Le contrôle est payant et pris en charge par le propriétaire de l'habitation, dans le cadre du devis pour branchement	½ heure de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR : 40 € HT
CAS du contrôle du raccordement d'un réseau privé suite aux travaux de branchement individuel	Les travaux sont demandés par le particulier et réalisés par l'entreprise désignée par le service assainissement (hors chantier réseau)	Le contrôle est payant et pris en charge par le propriétaire de l'habitation, dans le cadre du devis pour branchement	½ heure de main d'œuvre à 2 personnes + 1 déplacement AR : 40 € HT

➤ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Octobre 2010



Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

